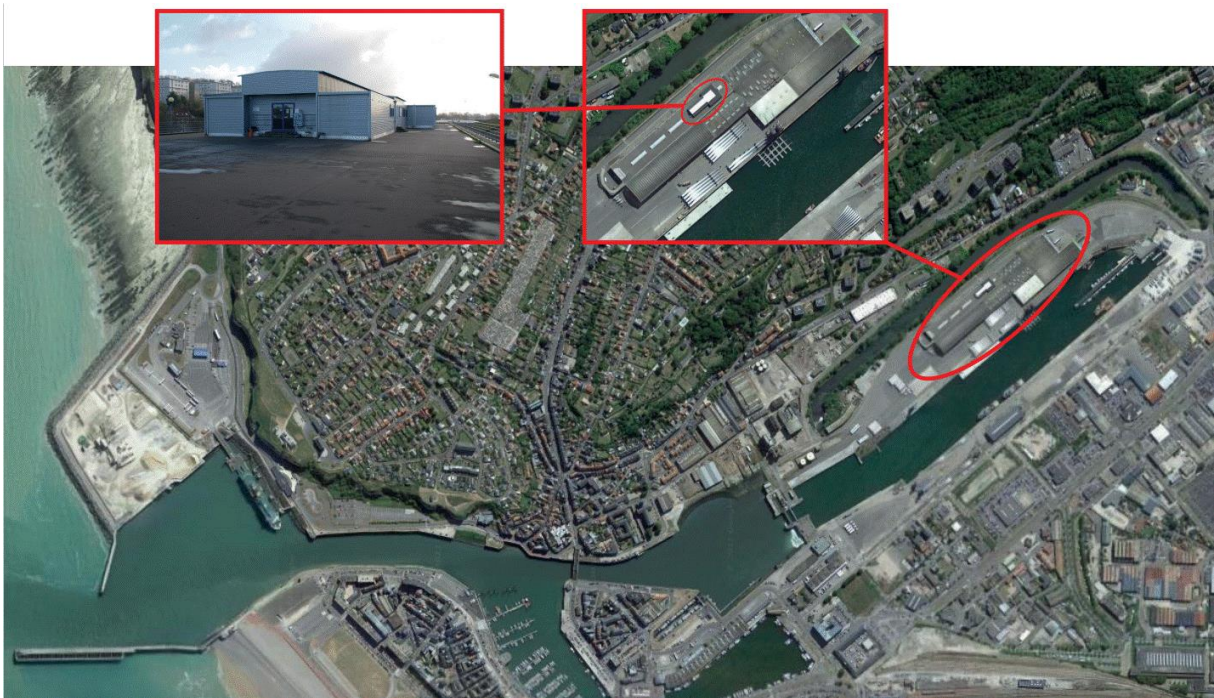


## *Attribution de titre d'occupation temporaire sans droits réels L.2122-1 et suivant du CGPPP.*

### *Bureaux*

*A l'étage du Hangar d'Afrique  
Quai du Maroc*



## ENTITE

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

La Régie a été constituée en vue d'assurer les services industriels et commerciaux du SMPN rattachables au Port de Dieppe. Sur le territoire du SMPN et conformément à la convention de gestion qui a été conclue entre ce dernier et la Régie le 12 juin 2019, la Régie a pour missions :

- La gestion et l'exploitation du Port de Dieppe, comprenant l'activité de commerce et de transmanche, de la zone technique, de la pêche et de la plaisance ;
- Et toute activité de gestion et d'exploitation de nature portuaire sur le territoire de la Normandie rattachable à l'activité du Port de Dieppe.

En matière domaniale, le SMPN -propriétaire- a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code des Transports et le Code Général de la Propriété des Personnes publiques.

## OCCUPATION DISPONIBLE

✓ Typologie de Bien :

Bâti

Non-Bâti

Terre – plein

Autres

Informations complémentaires :

✓ **Situation géographique :**

- Chaussée de l'Arques - 76200 DIEPPE - Etage du Hangar d'Afrique ;
- Zone ISPS : zone à accès réglementée ;
- Les lieux offrent également la possibilité d'implantation pour des activités de stockage en lien avec l'activité portuaire ou correspondance avec un flux maritime, nous contacter ;

✓ **Redevance :** Tarifs publics 2025 en vigueur

✓ **Charges :**

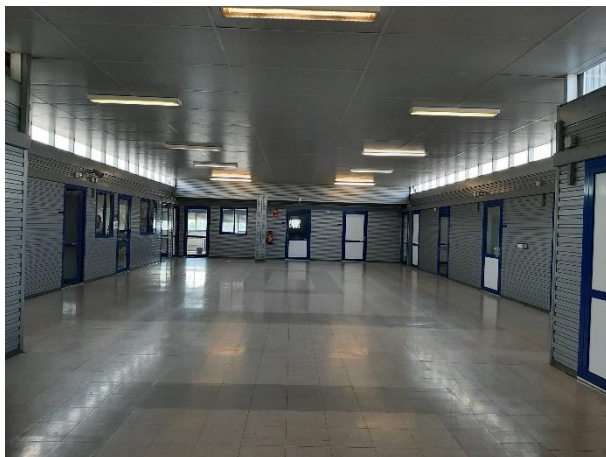
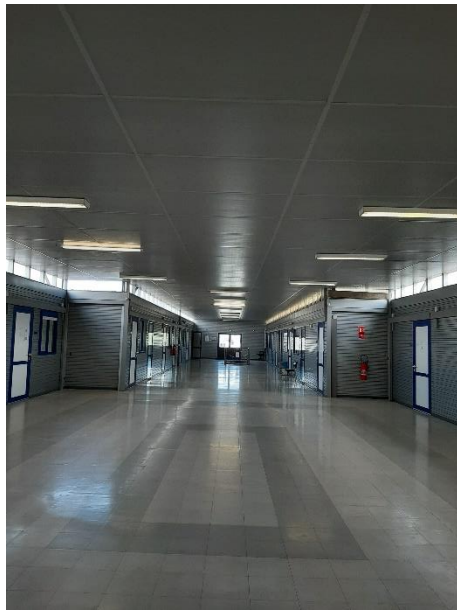
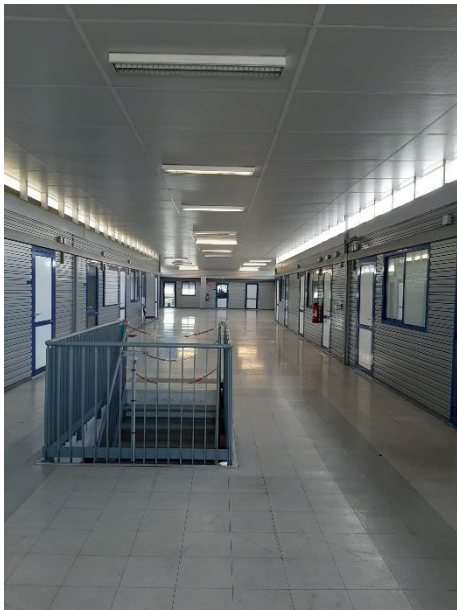
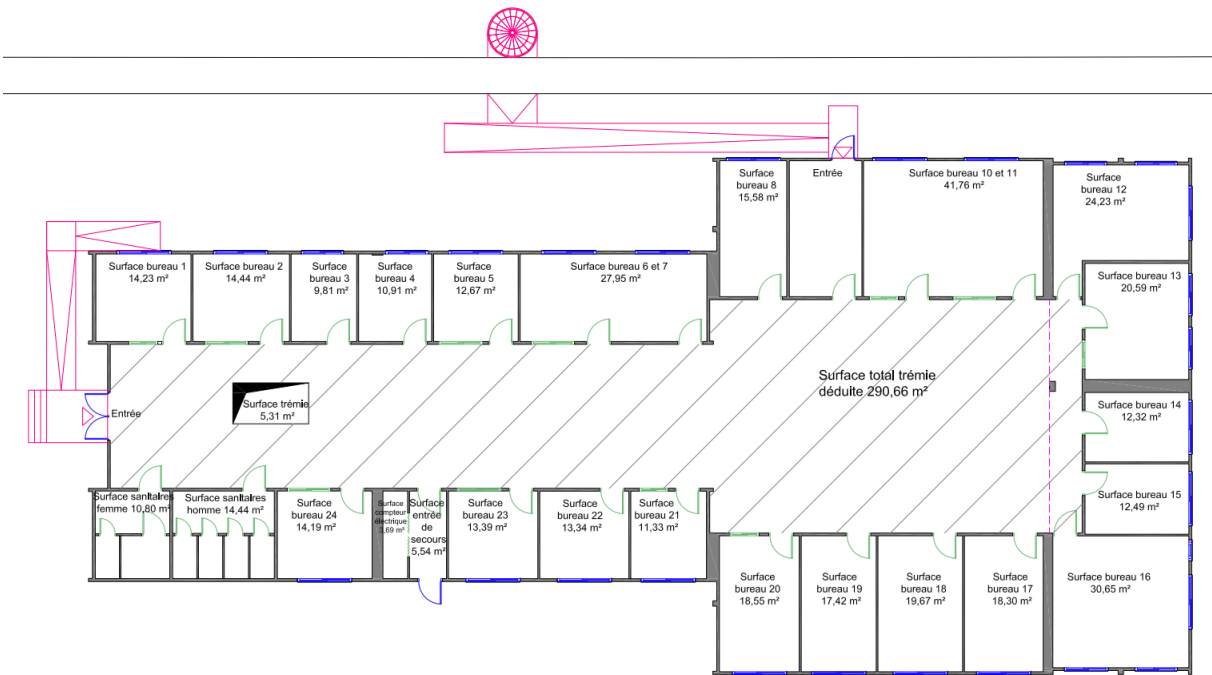
- Eau : refacturation au prorata des surfaces occupées ;
- Electricité : consommations au réel refacturées selon consommation relevée des sous-compteurs ;
- Taxe foncière : refacturation au réel.

✓ **Durée :** Courte durée à définir.

✓ **Annexe :** Projet de convention (qui peut faire l'objet de négociation).

✓ **Possibilité de candidater pour 1 ou plusieurs bureaux.**

✓ **Possibilité de visiter les locaux.**



## Surfaces :

Bureaux	Surfaces en m <sup>2</sup>	Disponibilités
Bureau 1	14,23	Libre
Bureau 2	14,44	Libre
Bureau 3	9,81	Libre
Bureau 4	10,91	Libre
Bureau 5	12,67	Occupé jusqu'au 13/08/2025
Bureau 6 et 7	27,95	Libre
Bureau 8	15,58	Libre
Bureau 10 & 11	41,76	Libre
Bureau 12	24,23	Libre
Bureau 13	20,59	Libre
Bureau 14	12,32	Libre
Bureau 15	12,49	Libre
Bureau 16	30,65	Libre
Bureau 17	18,30	Libre
Bureau 18	19,67	Libre
Bureau 19	17,42	Libre
Bureau 20	18,55	Libre
Bureau 21	11,33	Libre
Bureau 22	13,34	Libre
Bureau 23	13,39	Libre
Bureau 24	14,19	Libre

## CRITERES DE SELECTION

---

Critères liés à la nature de l'occupation :

- La Régie privilégiera les usagers ayant un lien avec l'activité portuaire ou correspondance avec un flux maritime ;
- Durée d'occupation proposée ;

## DOCUMENTS A FOURNIR

---

Les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer, un dossier composé des documents suivants :

- Les documents d'identification du candidat : nom, prénom, copie de la carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait kbis ou autre document pour les entreprises...) ses coordonnées et tous documents permettant d'attester de ses moyens techniques et humains, les références professionnelles des personnes dédiées, sa capacité financière, la création d'emploi... ;
- Adresse postale et courriel, n° de téléphone et nom d'un référent privilégié ;
- Présentation de l'activité de l'entreprise ;
- Présentation de l'activité envisagée pour l'occupation et de la durée d'occupation souhaitée ;

## MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

---

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer par voie postale ou déposée au bureau de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin 76200 DIEPPE ou par voie électronique à [patrimoine@regieportdedieppe.fr](mailto:patrimoine@regieportdedieppe.fr)

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

Gestion du Domaine du Port de Dieppe  
Service Patrimoine - Patricia NIQUET 02-35-06-86-35

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat. Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures.

*Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.*